

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juillet 2020

N° 2020-80

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	62
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 7 procurations
Votes pour : 53	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	24 juillet 2020

Présents votants (47) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, CASTERAN David, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, LANTENANT Boris, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, DUPREZ Jean-Pierre, BRUN Didier, HELARY Yann, AIZIER Philippe, DARAN René, MIR André, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASPAR Elvire, ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie, SOULE-ARTOZOUL Rosa

Absents (8) : GISTAU Patrick, SAINT PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, GAY Eric, ROBIN Isabelle, JARENO Sandra, BOURREC Christophe

Procurations (7) :

DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à GRANGE Jean-Baptiste
ARMANET Henri à LACAZE Noël
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
LEGOFF Stéphanie à HELARY Yann
OZUN Benjamin à BRUNET André
SALAT Jacques à MIR André

OBJET : Indemnités des élus

Monsieur Alain DUBERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Considérant que pour une communauté regroupant 7 074 habitants, l'article R.5214-1 du code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximal de président à 41.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximal de vice-président à 16.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximal de délégué membre du bureau à 6.00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

1° Des indemnités suivantes à compter du 16 juillet 2020 :

Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut par mois (juillet 2020)
Président (1)	25.84%	1 005,02 €
Vice-Président (8)	10.33%	401,78 €
Délégué (6)	5.17%	201,08 €

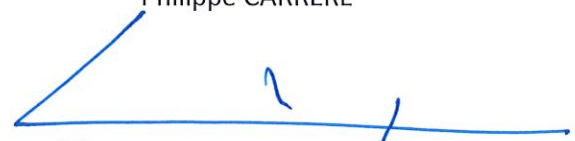
Montant brut par mois = 5 426€, soit 65 109€ annuel (enveloppe annuelle maximum 119 365€).

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire valide les indemnités de fonction des élus telles que présentées par Monsieur le Président dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU